

## Conditions particulières de la facture Internet – Cofiroute

### La facture sur Internet

Ces conditions particulières sont inhérentes aux conditions générales d'abonnement au télépéage Liber-t et notamment des conditions relatives au prélèvement automatique obligatoire.

Le service **facture sur Internet** est accessible aux particuliers et aux personnes physiques non assujetties à la TVA.

#### Article 1. Description de l'offre

Cofiroute adresse les factures relatives au télépéage Liber-t en format électronique sur Internet, aux abonnés qui le choisissent, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal : c'est **la facture sur Internet**.

La **facture sur Internet** est disponible à la même date que la facture papier. Les dates de paiement par prélèvement automatique sont les mêmes.

La facture est consultable dans la rubrique personnelle « mon compte » du site [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr). L'accès à cette rubrique Internet est sécurisé grâce à l'identification par le compte et le mot de passe de l'abonné. Un mot de passe provisoire, généré automatiquement et crypté par Cofiroute, est adressé par courrier à l'abonné dans les jours qui suivent son abonnement. L'abonné peut ensuite personnaliser ce mot de passe.

- La facture est disponible 24h/24, 7 jours sur 7, à partir de tout PC connecté à Internet. Les configurations logicielles minimales requises sont Windows (98, Me, NT, 2000, XP) ; Internet Explorer 5 et versions supérieures. Le temps de chargement de la facture (au format PDF) peut dépendre, d'une part, de l'encombrement du réseau au moment où la facture est consultée et d'autre part, du débit de la ligne (ADSL ou autre).

Entre le 5 et le 10 de chaque mois, un e-mail informe l'abonné de l'accessibilité de la facture sur Internet par un lien direct. Les factures sont mises à disposition dans « mon compte », où elles sont hébergées et archivées pendant un an.

Cette accessibilité est disponible tant que l'abonnement au télépéage est actif. Si le titulaire du contrat souhaite conserver plus longtemps le fichier de ses factures, il lui appartient de procéder lui-même à leur archivage dans ses propres ressources de mémoire.

Mise à disposition sous format PDF, la **facture sur Internet** a la même présentation et le même contenu que la facture papier.

## Article 2. Modalités d'inscription

L'inscription peut s'effectuer en ligne sur le site Internet [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr), rubrique « mon compte », ou directement en Espace Clients sur demande écrite.

Le client doit remplir deux conditions préalables :

- être un particulier ou une personne physique non assujetties à la TVA.
- disposer de moins de 10 pass.

Une adresse E-mail peut être indiquée par l'abonné lors de la souscription à son abonnement, elle peut cependant être modifiée lors de l'inscription à la **facture sur Internet**.

Une fois l'inscription sur Internet terminée, la confirmation du choix de l'abonné se traduit par l'affichage d'un message par lequel Cofiroute prend en compte la modification.

Une fois cette confirmation accomplie, l'inscription est effective et la **facture sur Internet** est fournie au client dans les conditions de délai précisées à l'article 5 des présentes conditions particulières.

Il appartient à l'abonné de signaler à Cofiroute toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par E-mail la notification de la mise à disposition de sa **facture sur Internet**. Pour cela, il peut modifier son adresse sur le site Internet [www.cofiroute.fr](http://www.cofiroute.fr), rubrique « mon compte », ou directement en Espace Clients sur demande écrite et elle sera prise en compte immédiatement (pour toute demande effectuée avant le 5 du mois en cours).

Si l'abonné ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée à la rubrique « mon compte » aux dates prévues. Il ne pourra cependant plus recevoir d'E-mail l'en avertissant.

Les paiements continueront d'être assurés par prélèvement automatique.

## Article 3. Conditions tarifaires

Le service est **gratuit** : inscription et consultation (hors coût de la communication Internet, au tarif dont bénéficie le client)

Il fait bénéficier d'une réduction de 50%/an/pass aux frais d'abonnement du télépéage. Le service **facture sur Internet s'appliquera également pour tout pass supplémentaire demandé à partir de l'enregistrement de la demande de l'abonné.**

Les tarifs et barèmes dont il est fait état dans ce document sont ceux en vigueur au 01/05/2006.

Ceux-ci pourront être modifiés dans le cadre des révisions générales annuelles de tarifs ; ils s'appliqueront alors au présent document sans que le souscripteur puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

## Article 4. Conditions d'adhésion

Ce service est réservé aux particuliers et aux personnes physiques non assujetties à la TVA.

La facture électronique ne constituant pas un justificatif fiscal pour les professionnels ou les entreprises, le service n'est ouvert ni aux abonnés entreprises ni aux administrations.

## Article 5. Début de la Facture sur Internet et première activation

Le service prend effet à la date de souscription et pour un an au minimum renouvelé tacitement à date anniversaire de la souscription. Le premier envoi de la **facture sur Internet** dépend du délai entre la demande du client et la prise en compte définitive des diverses inscriptions nécessaires. Si ce délai est trop court (pour un mois non encore facturé, demande effectuée avant le 6 du mois suivant), Cofiroute adressera au client une dernière facture papier avant l'activation du service.

## **Article 6. Statut de la facture sur Internet**

La **facture sur Internet** est le document justificatif de l'appel à paiement émis par Cofiroute, au même titre que la facture papier.

Le format électronique et l'environnement Internet pourront conduire Cofiroute à différencier la **facture sur Internet** de la facture papier pour mieux l'adapter aux besoins des abonnés.

Au cas où un souscripteur de la **facture sur Internet** souhaiterait revenir à la facture papier, il ne pourrait prétendre à bénéficier de la présentation spécifique à la **facture sur Internet**.

L'abonné peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal.

En cas de besoin, Cofiroute peut fournir un duplicata papier de la facture. L'abonné doit en faire la demande écrite à son Espace Clients.

Les règles s'appliquant à la **facture sur Internet** sont les mêmes que pour la facture papier, notamment en ce qui concerne la responsabilité de Cofiroute.

## **Article 7. Fin du service de la facture Internet**

Le souscripteur peut demander la fin du service à son Espace clients à tout moment ; la résiliation de ce service implique automatiquement le retour à l'envoi de factures papier par courrier postal, si l'abonné est toujours facturé par Cofiroute. Le retour à l'envoi de la facture papier ne sera effectif qu'à la date anniversaire de souscription à la **facture sur Internet**. **La facturation des frais d'abonnement au tarif de 24€/an/pass redeviendra alors effective (hors promotion et tarifs spéciaux) pour les sommes dues au titre de l'année en cours.**

L'accès aux factures archivées en ligne est encore assuré.